

Focus Natura 2000

Presqu'île d'Arvert

-

Bonne Anse, Marais de Bréjat
et de Saint-Augustin



NOTRE NATURE
PRÉCISÉMENT



ÉDITO

Plus un écosystème est riche en biodiversité, et plus il est difficile pour un agent pathogène de se propager rapidement, de dominer ou de passer des animaux aux êtres humains. C'est pourquoi l'apparition de la COVID-19 a mis en évidence l'importance de préserver la biodiversité, ce réseau de vie qui nous protège et dont la perte fragilise l'équilibre naturel.

La COVID-19 nous offre ainsi l'occasion de repenser notre relation avec la nature, en conciliant enjeux écologiques et activités humaines, le principe même du réseau Natura 2000.

Dans ce troisième Focus, je vous propose de découvrir un « point chaud » au sein du site Natura 2000 (zone dotée d'une grande richesse de biodiversité) : l'Aulnaie du Monard. Également au sommaire : un zoom sur un groupe d'espèces à forts enjeux sur le site, mais également à l'échelle nationale : les chauves-souris. La mauvaise presse, injustifiée, qu'elles ont pu subir au cours des siècles, ne doit pas faire oublier les grands services qu'elles nous rendent ! Je vous souhaite une bonne lecture.

Françoise Fribourg

Vice-présidente en charge de la protection et de la mise en valeur de l'environnement
Communauté d'Agglomération
Royan Atlantique

Natura 2000 en action

Recensement des populations de chauves-souris.

Depuis l'été 2020, et ce pour une durée de 3 ans grâce au soutien financier de la *Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement*, de la *CARA* et du *Département de la Charente-Maritime*, l'association *Nature Environnement 17*, en collaboration avec la *CARA* et le *Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne*, réalise un programme de recensement des populations de chauves-souris fréquentant le patrimoine bâti. Ces recherches permettent d'améliorer les connaissances relatives aux gîtes utilisés en période estivale pour la mise-bas et l'élevage des jeunes sur 3 grandes zones Natura 2000 : « *Presqu'île d'Arvert* » (2020), « *Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents* » (2020, 2021) et « *Marais et falaises des coteaux de Gironde* » (2022). Vous possédez un vieux corps de ferme, une grange, des combles non aménagés ? N'hésitez pas à contacter M^{me} Mélanie DARNault (NE17) pour recevoir des conseils sur les précautions à prendre et les aménagements possibles pour garantir une bonne cohabitation : 07.63.44.56.24. / melanie.darnault@ne17.fr



Le premier contrat Natura 2000 du site est en route !

Les acteurs du territoire ont la possibilité de bénéficier de subventions pour accompagner la mise en place d'actions de gestion du milieu naturel en faveur des espèces et des habitats Natura 2000 (voir Focus n°2).

En 2020, le premier contrat a vu le jour sur le site « *Presqu'île d'Arvert* » grâce à un important travail partenarial entre l'**Office national des forêts et la chargée de mission Natura 2000 à la CARA**. Le projet sélectionné par l'État s'est vu allouer une subvention d'environ 12 000 €, cofinancée par l'État et l'Union Européenne.

Ainsi, à l'automne 2020, le **secteur dunaire de l'Embellie (La Tremblade)** sera mis en défense grâce à l'installation de ganivelles et clôtures pour limiter l'érosion éolienne, mais aussi pour éviter le piétinement et la circulation de ces secteurs très sensibles. L'objectif est ainsi d'**optimiser la reconstitution naturelle de la dune** après de longues années d'érosion, ainsi que sa **préservation**. Ce périmètre permettra également de créer une zone refuge pour la nidification du Gravelot à collier interrompu (voir Focus n°2) et du Pipit rousseline, deux espèces d'oiseaux dépendant des milieux dunaires et protégées par le réseau Natura 2000.

Des panneaux sont prévus pour expliquer le projet aux usagers de la plage. Pas d'inquiétude, cela n'empêchera pas les balades au bord de l'eau !



Pour en savoir plus, rendez-vous sur <http://presquile-darvert.n2000.fr>

L'Aulnaie du Monard, un air de forêt amazonienne sur la Presqu'île !

Vastes plages bordées de dunes, des milliers d'hectares de pins maritimes à perte de vue... et là, au Sud-Ouest de Ronce-les-bains, tel l'irréductible village gaulois, se tient sur **37 hectares un milieu tout à fait original : l'Aulnaie du Monard** ! Dès les premiers pas, l'ambiance de forêt primitive est saisissante : grandes lianes, marécages, arbres feuillus, sifflement des oiseaux... **Ce boisement humide d'intérêt régional tant au niveau floristique que faunistique, constitue la principale réserve naturelle**

d'eau douce de la forêt de la Coubre, abreuvent ainsi la grande faune de ce territoire, et permettant également à de nombreuses espèces d'amphibiens de trouver les conditions favorables à l'accomplissement de leur cycle de vie ; en témoigne l'étude menée en 2019 par l'association OBIOS (<http://www.objectifs-biodiversites.com>) démontrant que l'Aulnaie **abriterait plus de 1 000 adultes reproducteurs de Grenouilles agiles**, en faisant ainsi une population d'importance régionale.



Côté espèces Natura 2000, nous ne sommes pas en reste ! La **Loutre d'Europe** est une résidente régulière ; vous pourrez deviner sa présence en recherchant ses épreintes (*excréments de loutre*) ou empreintes. Une petite population de **Cistude d'Europe**, tortue d'eau douce indigène de métropole, évolue dans cet entrelas de fossés ; une balade matinale printanière ou estivale, ensoleillée, vous permettra certainement de les apercevoir sur leur poste de chauffe (bois ou rochers émergés). Entre la **Rosalie des Alpes**, les **chauves-souris**, le **Martin-pêcheur**, les amoureux de la nature trouveront leur compte ! Cette incroyable diversité a pu s'épanouir grâce à la tranquillité des lieux, puisque depuis la cession du terrain par la ville de Royan à l'État en 1996, aucune intervention n'a été réalisée. Ici le **principe de non gestion** prime, au vu du **caractère humide, et donc sensible**, qui domine. Cette

zone est à **préservé durablement** et pourrait faire l'objet d'un **Arrêté de Protection de Biotope**, comme il en existe sur le marais de Bréjat, aux Mathes. Cet outil réglementaire permet de prendre toutes les mesures de nature à **empêcher l'altération, la dégradation ou la destruction d'un biotope** et répond à l'un des trois motifs suivants : intérêt scientifique ou patrimonial, rôle essentiel dans l'écosystème, nécessité de préserver le biotope d'espèces protégées vis-à-vis d'activités ou de menaces/pressions. Affaire à suivre !

Si vous souhaitez en savoir davantage sur ce site, rapprochez-vous de l'association « Nature en Pays d'Arvert » sur : <http://natvert.fr>

○ **Délégation ministérielle pour le Gravelot à collier interrompu** : souvenez-vous, le focus n°2 vous faisait découvrir ce petit **oiseau nichant sur les plages** ; la **secrétaire d'État** auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, **Madame Emmanuelle Wargon**, s'est rendue sur la côte sauvage le 18 mai afin de mesurer l'ampleur des actions mises en place pour protéger le Gravelot. Cette espèce a en effet profité de la période de confinement pendant laquelle les plages étaient libres de toute fréquentation humaine : cette année de reproduction s'annonce donc comme exceptionnelle. Afin de protéger les œufs directement pondus sur le sable, **des enclos et une signalétique ont été installés grâce à un important travail collaboratif** mené par le Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, la police de l'environnement, le Conservatoire du littoral, la Ligue pour la protection des oiseaux, l'Office national des forêts, les communes des Mathes et de La Tremblade, ainsi que la CARA.



○ **Un nouveau cycle d'animation en préparation** : la première phase d'animation Natura 2000, débutée en août 2018, prendra fin le 31 décembre 2020. En novembre prochain, les membres du comité de pilotage seront conviés pour une présentation du bilan triennal et l'élection de la prochaine structure animatrice Natura 2000 ainsi que sa nouvelle présidence pour la période 2021 - 2023.

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique - 107, avenue de Rochefort - 17201 Royan cedex.
Cette lettre d'information est publiée avec la participation financière de l'Europe (programme FEADER et Natura 2000), l'État et la CARA.



« Les chauves-souris »

Chaque année, la vie d'une chauve-souris est rythmée par 4 étapes



Mars - juin
Transit vers les sites de reproduction



Juin - août
Gestation, mise-bas et élevage des jeunes



Septembre à mi-novembre
Reproduction et transit vers les sites d'hibernation



Mi-novembre à février
Hibernation

Elles suscitent encore peur et répulsion, pourtant, les chauves-souris sont de vraies alliées de l'homme puisqu'en France elles consomment exclusivement des insectes, comme les moustiques et autres ravageurs de la vigne ! Autre utilité, le guano (nom donné à leurs excréments) est un très bon engrais pour le jardin. Par ailleurs, sachez qu'elles ne s'emmêleront jamais dans vos cheveux ! Grâce aux ultrasons qu'elles émettent, les chauves-souris évitent les obstacles : le son ricoche contre ces derniers puis l'écho produit est capté par leurs oreilles, tel un sonar ! C'est le principe de l'écholocation. Le document d'objectifs du site Natura 2000 cible prioritairement 7 espèces. En France, toutes les espèces sont protégées : leur élimination est interdite ainsi que leur dérangement et la destruction de leurs gîtes d'hibernation et de reproduction. Il s'agit ainsi d'enrayer le déclin de la population. À l'échelle de l'ex-région Poitou-Charentes, certaines espèces ont vu leurs effectifs diminuer de 30 à 70% sur les 25 dernières années. Les chauves-souris étant très fidèles à leur gîte, bien que différents entre l'hiver et l'été, ces animaux sont sensibles au dérangement ou à la modification de ces milieux.

Comment les aider ?

- Éviter le dérangement en période d'hibernation, proscrire l'utilisation d'insecticide au jardin et le traitement des charpentes. Entreprendre les travaux de rénovation du bâti entre août et octobre quand les chauves-souris quittent leur gîte d'été.
- Participer à l'opération refuge à chauves-souris menée par la société française d'étude et de protection des mammifères, dont le relais local est l'association Nature Environnement 17 (05.46.41.39.04) : <https://www.sfepm.org/operation-refuge-pour-les-chauves-souris.html>
- Construire un gîte en bois non-traité pour accueillir les chauves-souris chez vous. Différents modèles existent sur internet, pensez à installer le gîte en hauteur pour éviter la prédation, notamment par les chats.

Qui contacter si vous avez des chauves-souris chez vous ?

Les chauves-souris sont des animaux sauvages protégés par les lois françaises et européennes, il est interdit de les manipuler.

- Si une chauve-souris rentre chez vous, éteignez la lumière puis ouvrez fenêtres et portes afin qu'elle ressorte d'elle-même.
- Si vous souhaitez des conseils (découverte d'individus, projet de travaux, ...), contactez le groupe chiroptères de Poitou-Charentes au 06.30.03.42.51 (M. LEUCHTMANN) ou SOS Chauves-souris au 05.46.82.12.34 (Mme BARRET).

Directeur de la publication : Vincent BARRAUD / Coordination éditoriale : Leïla RENON / Comité de rédaction : Antoine BIGOT, Leïla RENON, Clémentine GUILLAUD, Alexandre GARCIA / Maquette : Agence DOSCOCO / Conception et illustration : Audrey PENAUD / Photos : CARA, Adobe Stock / Couverture : Adobe Stock Impression : Imprimerie Atlantique Offset / Édition : octobre 2020

